



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Société La Cité des Rocheuses

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société La Cité des Rocheuses, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société La Cité des Rocheuses au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
14 juin 2023

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	1 321 024 \$	972 013 \$
Revenus locatifs	338 001	323 802
Autres apports (Note 14)	152 221	189 278
Amortissement des apports reportés (Note 10)	95 775	80 749
Activités	21 667	10 677
Casino	18 883	41 310
Dons	9 754	13 757
Subventions provinciales (Note 15)	4 660	31 785
Autres revenus	3 940	13 901
Adhésions	3 109	1 694
Intérêts	<u>85</u>	<u>179</u>
	<u>1 969 119</u>	<u>1 679 145</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 203 762	1 078 288
Honoraires de consultations	313 486	79 764
Amortissement des immobilisations	106 492	91 100
Services publics	66 350	59 717
Entretien et réparations	45 710	166 644
Fourniture et frais de bureau	30 027	12 193
Déplacement	22 201	6 196
Publicité et promotion	20 944	13 071
Téléphone	20 137	21 921
Cachets d'artistes	19 718	10 782
Divers	8 951	3 974
Activités	8 926	11 019
Assurances	7 044	8 443
Location de bureau	6 875	12 674
Fournitures	5 664	2 537
Taxes d'affaires et permis	1 755	1 036
Frais bancaires	158	443
Créances irrécouvrables	<u>-</u>	<u>11 348</u>
	<u>1 888 200</u>	<u>1 591 150</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE POSTE	<u>80 919</u>	<u>87 995</u>
AUTRE POSTE		
Règlement d'une procédure judiciaire	<u>-</u>	<u>13 300</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>80 919</u> \$</u>	<u><u>101 295</u> \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation</u> (Note 12)	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2023</u>	<u>Total 2022</u>
Solde au début de l'exercice	368 548 \$	350 000 \$	406 787 \$	1 125 335 \$	1 024 041 \$
Excédent des produits sur les charges	(10 717)	-	91 636	80 919	101 295
Investi en immobilisations corporelles	14 884	-	(14 884)	-	-
Intérêts sur affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>3 574</u>	<u>-</u>	<u>3 574</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>372 715</u> \$	<u>353 574</u> \$	<u>483 539</u> \$	<u>1 209 828</u> \$	<u>1 125 336</u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2023



	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	492 927 \$	797 381 \$
Comptes à recevoir (Note 4)	211 016	146 085
TPS à recevoir	14 999	15 870
Dépôt à terme, 4,50%, échéant en janvier 2024 (Note 12)	<u>350 000</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	1 068 942	959 336
PARTS SOCIALES - CONNECT FIRST CREDIT UNION LTD.	344	328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>2 051 501</u>	<u>2 143 108</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>3 120 787</u> \$	<u>3 102 772</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	43 189 \$	47 602 \$
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 8)	51 321	51 511
Revenus reportés (Note 9)	<u>137 666</u>	<u>63 766</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	232 176	162 879
DETTE À LONG TERME (Note 11)	-	40 000
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	<u>1 678 783</u>	<u>1 774 558</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1 910 959</u>	<u>1 977 437</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	372 715	368 548
Actifs nets grevé d'affectation (Note 12)	353 574	350 000
Actif net non-grevé d'affectation	<u>483 539</u>	<u>406 787</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>1 209 828</u>	<u>1 125 335</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>3 120 787</u> \$	<u>3 102 772</u> \$

Approuvé par les Administrateurs:


 _____, Administrateur


 _____, Administrateur

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	80 919 \$	101 295 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(95 775)	(80 749)
Amortissement des immobilisations	106 492	91 100
Portion non-remboursable de CUEC	-	(20 000)
Intérêt réinvestit	<u>(16)</u>	<u>(70)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	91 620	91 576
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(9)	(442)
Subventions à recevoir	(74 648)	(13 483)
Réclamation à recevoir	13 300	(13 300)
Frais payés d'avance	-	1 330
Comptes fournisseurs et charges à payer	(4 414)	(1 622)
Salaires et cotisations sociales à payer	(190)	29 863
Taxes sur les produits et services	871	1 366
Revenus reportés	<u>73 900</u>	<u>59 560</u>
	<u>100 430</u>	<u>154 848</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à long terme	(40 000)	-
Apports à l'achat d'immobilisations	<u>-</u>	<u>80 500</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(14 884)	(126 915)
Autres actifs	-	1 575
Investissement	<u>(350 000)</u>	<u>-</u>
	<u>(364 884)</u>	<u>(125 340)</u>
(Décroissance) Augmentation nette de l'encaisse	(304 454)	110 008
Encaisse au début de l'exercice	<u>797 381</u>	<u>687 373</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>492 927</u> \$	<u>797 381</u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société du Centre Scolaire Communautaire de Calgary (La Cité) est un organisme sans but lucratif constitué en février 1993 en vertu de la « Societies Act » de la province de l'Alberta, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le 29 juillet 2022, la société a changé son nom pour Société la Cité des Rocheuses et opère sous le nom « La Cité des Rocheuses ». La mission de la Cité est de fournir un lieu de rassemblement et de service au grand public, de diffuser un programme artistique, culturel et communautaire en français répondant aux besoins et désirs des francophones et francophiles de la région de Calgary, en accordant une attention particulière à la jeunesse. De plus, la Cité accompagne les nouveaux arrivants ainsi que l'ensemble des communautés immigrantes dans leurs démarches d'installation.

68 % (2022 - 62 %) des revenus de la Cité proviennent de subventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Cité ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations, leur amortissement ainsi que l'amortissement des apports reportés liés à l'acquisition des immobilisations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

- b) La Cité applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions, contributions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus locatifs sont constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée des baux.

Les autres revenus, les activités et adhésions sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement ou au moment où l'évènement a lieu ou le service est rendu.

Les contributions et revenus provenant du fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment sont constatés directement à l'actif net grevé d'affectations internes.



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

Instruments financiers

- c) La Cité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions entre apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir, du dépôt à terme et des parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentées ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié et aucun amortissement n'est pris dans l'année de disposition.

Bâtiment destiné à la location	4% Amortissement dégressif
Mobiliers et équipement	20% Amortissement dégressif
Matériel informatique	30% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Cité, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de services et matériel

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider La Cité à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel utilisés dans le cours normal des activités sont évalués à leur juste valeur s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse non-grevée d'affectation	<u>355 261</u> \$	<u>383 615</u> \$
Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés	137 666	63 766
Encaisse grevée d'affectation interne	<u>-</u>	<u>350 000</u>
Total de l'encaisse affectée	<u>137 666</u>	<u>413 766</u>
Total de l'encaisse	<u><u>492 927</u></u> \$	<u><u>797 381</u></u> \$

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions à recevoir	204 411 \$	129 763 \$
Intérêt à recevoir (Note 12)	3 574	-
Comptes clients	3 031	3 022
Réclamation à recevoir	<u>-</u>	<u>13 300</u>
	<u><u>211 016</u></u> \$	<u><u>146 085</u></u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	Coût	Cumulé	2023	2022
Bâtiment destiné à la location	4 103 427 \$	2 467 228 \$	1 636 199 \$	1 704 375 \$
Terrain	257 545	-	257 545	257 545
Mobiliers et équipement	439 552	286 666	152 886	174 362
Matériel informatique	<u>26 285</u>	<u>21 414</u>	<u>4 871</u>	<u>6 826</u>
	<u><u>4 826 809</u></u> \$	<u><u>2 775 308</u></u> \$	<u><u>2 051 501</u></u> \$	<u><u>2 143 108</u></u> \$

6. MARGE DE CRÉDIT

La Cité possède une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$. Cette marge est garantie par une convention de sécurité générale couvrant tous les actifs présents et futurs de la Cité, une charge sur le terrain et le bâtiment destiné à la location au montant de 50 000 \$ et une cession de tous les loyers. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. Le taux préférentiel de la Connect First Credit Union Ltd. est de 6,70 % au 31 mars 2023.

7. CARTES DE CRÉDIT

La Cité détient une carte de crédit autorisé au montant de 20 000 \$ à un taux de 20,99 %. Le solde à payer au 31 mars 2023 est de 5 725 \$ (2022 - 8 131 \$) et est inclus dans les comptes fournisseurs et charges courus.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023



8. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 33 838 \$ (2022 - 27 480 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Alberta Culture	- \$	73 500 \$	-	73 500 \$
Calgary Foundation	18 074	77 000	(30 908)	64 166
Patrimoine Canadien	22 680	45 400	(68 080)	-
Casino	18 883	-	(18 883)	-
Marché solidaire	<u>4 129</u>	<u>3 648</u>	<u>(7 777)</u>	<u>-</u>
	<u>63 766 \$</u>	<u>199 548 \$</u>	<u>(125 648) \$</u>	<u>137 666 \$</u>

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les fractions non-amortis des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour la période sont comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Balance d'ouverture	1 774 558 \$	1 731 522 \$
Apports reçus ou utilisés	-	123 785
Montant amorti au revenu	<u>(95 775)</u>	<u>(80 749)</u>
Balance de fermeture	<u>1 678 783 \$</u>	<u>1 774 558 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunt CUEC, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, remboursé au cours de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>40 000 \$</u>

12. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment

Par voie de résolution daté du 27 octobre 2021, le conseil d'administration a créé, au montant de 350 000\$, le fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment dans le but d'assurer la capacité de la Cité à rencontrer ses obligations entre terme de maintien, remplacement et d'acquisition de son bâtiment et ses équipements. L'intérêt gagné, au montant de 3 574 \$, a été porté directement à l'actif net grevé d'affectations internes. Le dépôt à terme (voir état de la situation financière) et les intérêts à recevoir (Note 4) sont affectés à ce fonds.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023



13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	1 245 056 \$	794 219 \$
Patrimoine Canadien	68 080	57 300
Emploi été Canada	7 888	4 703
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	95 791
Compte d'urgence pour les entreprises canadienne	-	20 000
	<u>1 321 024</u> \$	<u>972 013</u> \$

14. AUTRES APPORTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Société de la francophonie manitobaine (Pré-départ)	99 056 \$	135 056 \$
Calgary Foundation	30 907	54 222
CANAF	14 465	-
RAFA	4 132	-
Fondation Canadiennes pour les dialogues des cultures	2 500	-
Autres	1 161	-
	<u>152 221</u> \$	<u>189 278</u> \$

15. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Alberta Foundation for the Arts	2 420 \$	3 990 \$
Gouvernement du Québec	2 240	-
Small and Medium Enterprise Relaunch grant	-	20 000
Autres	-	7 795
	<u>4 660</u> \$	<u>31 785</u> \$



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

16. RISQUES FINANCIERS

La Cité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Cité est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients, subventions à recevoir et autre compte à recevoir.

Risque de liquidité :

La Cité est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

Autres risques de prix :

La Cité est exposée aux autres risques de prix dû à ses revenus locatifs qui incluent des revenus de baux à long terme. La juste valeur de ces revenus pourrait changer comparativement au marché locatif local, cependant la Cité serait toujours tenue d'honorer les baux signés.